

CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE LUDRES SUD - avenant n° 2 au marché : n° 699

Le Maire expose qu'il a fallu édifier un mur de soutènement pour la construction du groupe scolaire de LUDRES SUD.

Cette dépense non prévue au marché, s'élève à 10 464,05 F.

Un avenant n° 2 devra être signé avec l'entreprise LITTORAL NORD à CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer un avenant qui portera le n° 2 au marché signé avec l'entreprise LITTORAL NORD le 25 Avril 1974, et approuvé par Monsieur le Préfet le 25 Juin 1974.

La dépense supplémentaire s'élève à 10 464,05 F. TTC.